



Numéro de l'acte	2015-111-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

### QUESTION N°2015-111

**JEUNESSE** : Lieu d'Accueil Enfants-Parents – Demande de subvention CAF

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

---

Par délibération n°2015-81 du 6 mai 2015, la Municipalité a décidé de soutenir l'action du Centre Social Jean Ferrat à travers l'ouverture d'un lieu d'accueil Enfants-Parents.

Cette ouverture nécessite l'adaptation des lieux d'accueil au public visé. La pose d'anti-pince doigts et de protection en mousse des poteaux est demandée par le médecin de la PMI. La Caisse d'Allocations Familiales de Calais qui soutient cette action a fait savoir que ces dépenses pouvaient faire l'objet d'une subvention. Aussi, un dossier de demande de subvention a été transmis à la CAF le 29 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De prendre en charge les dépenses d'adaptation des locaux d'accueil estimées à 3 200 € TTC environ,
- De ratifier la demande de subvention d'Investissement auprès de la CAF de Calais pouvant représenter 40 % du coût HT de ce projet,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales conclue pour cette opération d'équipement bien définie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

